

Le pronom personnel *cr* de 3^e personne en anglo-normand tardif

Autor(en): **Thiolier, J.-C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **40 (1976)**

Heft 157-158

PDF erstellt am: **11.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE PRONOM PERSONNEL CR DE 3^e PERSONNE EN ANGLO-NORMAND TARDIF

La diphtongue /üi/ est devenue /i/ (par l'intermédiaire de /wi/) au cours du XII^e siècle dans les parlers de l'Ouest. Cette évolution explique que dès le XIII^e siècle en anglo-normand les graphies *lui* et *li* soient devenues indistinctes et interchangeable pour traduire indifféremment les formes tonique et atone du datif masculin ou féminin ¹. C'est une simplification qui nivelle tous les CRI du pronom singulier de la troisième personne.

Mais l'anglo-normand tardif en présente d'autres, que M. K. Pope n'a pas notées, et qui, cette fois-ci, ne réduisent pas la distinction entre formes atones et formes toniques, mais la distinction au moins aussi forte qui sépare cas régime direct et cas régime indirect.

Nous allons nous appuyer essentiellement sur le *Règne d'Edouard I^{er}* qui constitue la troisième partie de la *Chronique* de Pierre de Langtoft et dont les deux rédactions ont été écrites au fil des événements, c'est-à-dire entre 1272 et 1306 pour la première, entre 1272 et 1307 pour la seconde ².

1. Cf. M. K. Pope, *From Latin to Modern French*, Manchester, 1952, § 1250 (II) : « The Continental shift of stress in the diphthong /üi/ and subsequent reduction of /wi/ to /i/, which was also introduced..., obliterated the distinction between /lüi/ and /li/, i. e. between the stressed and unstressed forms of the dative masculine and between the masculine and feminine dative, and in Later Anglo-Norman the use of *lui* and *li* became indiscriminate (cf. *Boeve*, p. XXI). »

Mais déjà chez Bérout *lui* devait se prononcer /li/, cf. 4^e éd. Muret, CFMA, p. IX, et « l'emploi assez capricieux des formes *lui* et *li* » (*ibid.*, p. XII) pourrait se réduire à un nivellement phonétique. A. Ewert dans son édition commentée (*The Romance of Tristan*, 2 vol., Oxford, 1939 et 1970) a relevé dix emplois de *lui* pour *li* (vol. II, passim ; vv. 657, 662, 2362, 2574, 2966, 3506, 3927, 4246, 4330, 4475) et deux emplois de *li* pour *lui* (vol. I, p. 59, n. I ; vv. 523 et 3960). L. Foullet dans l'« Appendice » de sa *Petite Syntaxe de l'ancien français* (3^e éd. revue, Paris, 1968) rappelle (p. 370) le vers 3940 du *Roland* où sans doute pour la première fois *lui* remplace un *li* faible. Mais pour l'ensemble des parlers d'Oïl il situe la confusion de *lui* et *li* toniques au début du XIII^e siècle ou « peut-être avant » et le remplacement de *li* faible par *lui* dans la deuxième moitié du même siècle, voire au XIV^e siècle (p. 373).

2. La seconde rédaction a été partiellement publiée par Th. Wright dans *The*

Le meilleur des deux manuscrits de la rédaction I, *College of Arms, Arundel XIV*, a été écrit à coup sûr avant 1327, dernière année du règne d'Édouard II : à la suite de notre texte (fol. 133 r^o-147 r^o) il présente une chronologie des rois d'Angleterre (fol. 148 r^o-149 r^o) due à la même main et où le règne d'Édouard II a d'abord été noté sans précision ; sa durée a été indiquée postérieurement, après 1399, en même temps que le règne de Richard II ¹. Le meilleur des quatorze manuscrits de la rédaction II, *British Museum, Harley 114* ², n'est malheureusement pas datable d'après son contenu ; il ne présente pas d'autre texte que la *Chronique* elle-même, mais son écriture correspond à un type bien défini et caractéristique du premier quart du XIV^e siècle ; c'est celui qui est illustré notamment par la planche 10 du manuel paléographique de C. E. Wright ³ : une « book-hand » très régulière, ronde, assez espacée, où les *a* ont leur boucle supérieure bien fermée, où la barre verticale des *t* dépasse assez nettement la barre horizontale, où le *s* court est fréquent, où les *i* portent généralement un accent aigu. Ce type d'écriture se retrouve également et non pas par hasard dans les vingt premiers feuillets du manuscrit *Bodleian Library, Fairfax XXIV* qui contiennent un texte du *Règne d'Édouard I^{er}* de Langtoft s'achevant en 1305 et qui ont été datés par Paul Meyer « des dernières années du XIII^e siècle ou des premières années du XIV^e ⁴ ». *College of Arms, Arundel XIV* et *B. M. Harley 114* sont donc deux manuscrits sensiblement contemporains, mais comme leurs transcriptions de Langtoft, si bien datées fussent-elles, ne sauraient nous donner à elles

Political Songs of England from the reign of John to that of Edward II, Londres, 1839, Camden Society, p. 273-323, et en entier dans les *Rolls Series* par le même philologue, en 1868 : *The Chronicle of Pierre de Langtoft*, t. II, Londres, p. 162-383. La première rédaction est pour le moment inédite. Sur l'existence de ces deux rédactions et leurs rapports, cf. J.-C. Thiolier, « Pierre de Langtoft et le règne d'Édouard I^{er} », t. II, p. 1107-1115, in *Mélanges Ch. Rostaing*, Liège, 1974.

1. Dans son édition de *l'Estoire des Engleis*, A. N. T. S., Oxford, 1960, p. xviii, A. Bell situe l'ensemble du manuscrit à la fin du XIV^e siècle. Cette datation, qui vaut peut-être pour le texte de G. Gaimar, ne convient pas pour celui de Langtoft.

2. Le classement des manuscrits paraîtra en même temps que l'édition que nous préparons. Ce manuscrit *Harley 114* que nous avons choisi comme base pour la rédaction II n'est pas celui qu'avait choisi Th. Wright (il ne le connaissait pas). Nous nous référerons donc à ses folios et non pas aux pages des éditions Wright.

3. *English Vernacular Hands from the twelfth to the fifteenth centuries*, Oxford, 1960. Il s'agit du fol. 165 r^o de *B. M., Cotton Ms., Caligula A. XI.* et d'un passage de la *Chronique* de Robert de Gloucester.

4. *Romania*, XXIX, p. 61 (Notice du *Ms. Rawlinson Poetry*).

seules une idée complète de la syntaxe du pronom personnel CR dans les années 1300-1325, nous utiliserons comme point de comparaison un manuscrit de la même génération, mais porteur d'un autre texte : *B. M. Royal 12.C.XII*¹, où se trouve transcrit *Fouke Fitz Warin* et que son éditeur, L. Brandin, situe très peu de temps après 1322². Ainsi, avec un texte de 2022 vers, un autre de 2591 vers, plus un texte en prose de 86 pages, nous disposons d'un corpus suffisant pour mener un essai d'enquête.

La première simplification concerne le CR masculin singulier. Dans les trois textes, on rencontre fréquemment *li* ou *lui* là où l'on attendait *le* :

« Puis *li* fist chevalier, David les armes prent ». (*Arundel XIV*, f° 134 v°.)
 « Humaine sauveour, qi tut seet e voyt,
 De grant encombrement iloeqes *luy* sauvoyt ». (*Harley 114*, f° 144).
 « ... e le coup ne *ly* malmist de rien... » (*F. F. W.*, p. 66, l. 16-17).

Sur trente-six cas indubitables³ où il devrait présenter *le*, *Arundel XIV* propose *li* ou l'une de ses variantes graphiques (*ly*, *lui*, *luy*) vingt-trois fois, soit 63,88 % de *li* pour le CRD masculin⁴. Sur trente-cinq autres cas indubitables⁵, mais généralement différents, où l'on attend *le*, *Harley 114* présente *li* vingt-et-une fois, soit une proportion exacte de 60 %. Le texte de *F. F. W.* se situe un peu en retrait : pour cent quarante et un cas où

1. Décrit par H. L. D. Ward, p. 501-508, in *Catalogue of Romances in the department of manuscripts in the British Museum*, t. I, Londres, 1883.

2. P. III-IV in *Fouke Fitz Warin, Roman du XIV^e siècle*, édité par Louis Brandin, CFMA, Paris, 1930. La composition de la version en prose de *F. F. W.* a dû avoir lieu dans les mêmes années que celle du *Règne d'Edouard I^{er}* : « c'est... probablement aux premières années du XIV^e siècle qu'on peut définitivement fixer l'époque où notre rédaction en prose a été composée, et, en tout cas, très peu de temps après 1314 ».

3. Nous avons exclu de la statistique deux emplois du f° 138 b où le pronom est régime d'un verbe *surcurve* dont le sens et la construction prêtent à discussion (*FEW*, II, 2, 1570 ; A. Jeanroy, p. 109 in *Romania* LXVI). Mais les emplois de *li* pour *le* sont très nets aux folios 134 b, 134 v° a, 135 v° b, 136 v° b, 137 b, 138 v° b, 139 v° a, 141 b (deux), 141 v° a, 142 a, 142 v° b, 143 a (quatre), 144 v° a, 144 v° b, 145 b (deux), 145 v° a (deux), 146 a.

4. Le ms. *Bodleian Library, Fairfax XXIV* évoqué ci-dessus recoupe *Arundel XIV* sur six cent soixante dix huit vers. Dans sept cas les deux manuscrits devraient présenter conjointement un *le* CRD. Or *Fairfax* y substitue *li* cinq fois et *Arundel* six fois.

5. Nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte les constructions où intervient le verbe *prier* qui dans cette rédaction II est tantôt transitif, tantôt intransitif (« ... chescoune ad Deu prier doyt ... », au folio 129 v°) ni les tours factitifs qui dès la *Chanson de Roland* admirent un CRI devant le verbe *faire*, cf. G. Gougenheim, *Étude sur les périphrases verbales de la langue française*, p. 361.

il laisse prévoir *le*, il donne *li* cinquante-quatre fois, soit un pourcentage de 38,29 %¹. Mais en revanche on y trouve deux exemples tout à fait exceptionnels de la substitution inverse, *le* pour *li* :

« ... e nully *le* respondy... » (p. 74, l. 23),

« Le un ... *le* comanda esveiller » (p. 75, l. 5).

Enfin, on dispose accessoirement d'un autre document de comparaison, le manuscrit *Paris, Bibliothèque Mazarine, n° 1860* qui dans ses folios 1 r^o à 2 v^o présente sur deux colonnes le prologue anglo-normand *Des Grantz Geanz* révisé par un scribe continental². Étudiant les principes de cette révision, G. E. Brereton cite la phrase³ : « cesti Diodicias esposa une gentille damoysele... et li ama » où le groupe « li ama » a été nettement corrigé en *lama*. Bref, la synapse de *lui/li* et *le* en une forme unique *li* apparaît clairement comme une tendance caractéristique de l'anglo-normand tardif.

Regardons maintenant du côté du moyen-anglais : la forme de datif masculin singulier *him* s'y substitue à la forme d'accusatif *hin(e)* qui « se rencontre seulement au sud de la Tamise »⁴. Cette forme est devenue si rare que « même les textes où on la trouve emploient concurremment *him* pour l'accusatif »⁵. Dans ces conditions, il est tentant de penser que la synapse anglo-normande a été suscitée, ou du moins encouragée, par la synapse qui avait lieu en moyen-anglais au profit de la forme de datif *him*.

D'autre part, il est permis de se demander, mais de façon tout à fait hypothétique, si la phonétique syntactique n'est pas aussi à l'origine de ce phénomène. P. Fouché a écrit que le *[ɛ]* « gardait une certaine parenté avec l'*[e]* roman qui était à sa base... Dans les rimes léonines du moyen

1. R. Gardner et M. A. Greene (*A Brief description of Middle-French syntax*, University of North Carolina Studies in the romance languages and literatures, number 29, p. 50) citent des exemples de *F. F. W.* : « Qey me dorréz vous ? fet-il, e je vous amerroi la ou je ly vy huy e parlay », (p. 38, l. 3-4). Mais le commentaire semble porter à faux : « Because of the fact that object personal pronouns in this period were not usually repeated before two or more verbs, occasionally *li* could stand for both direct and indirect object ».

2. Cf. Georgine E. Brereton, « Some Grammatical Changes made by two continental revisers of the Anglo-Norman prose version of 'Des Grantz Geanz' », p. 21-28 in *Studies in French language and mediaeval literature presented to M. K. Pope*, Manchester, 1939.

3. P. 25. Ce prologue en prose date bien sûr du xiv^e siècle comme nos autres textes de référence ; cf. p. 28, n. 1.

4. F. Mossé, *Manuel de l'anglais du Moyen Age*, II *Moyen anglais*, t. I, Paris, 1962, § 65 et remarque I.

5. H. C. Wyld, *A Short History of English*, London, third edition, 1927, § 301.

âge, en effet, il va de pair avec /e/ ou /e/ ¹... ». Une preuve supplémentaire en serait la confusion occasionnelle dans nos manuscrits de *les* et *le*, qu'il s'agisse d'articles ou de pronoms personnels :

« ... E *les* gros torneis qe valeir deit lealment
Qatre bons esterlings en achat e en vent ». (*Arundel XIV*, f^o 134 v^o a.) ²

La préposition *de* et l'article *des* se confondent aussi :

« Plusours *de* plus nobles i furent mariez ». (*Harley 114*, f^o 158 v^o) ³

Enfin on trouve la graphie *ses* pour le pronom réfléchi *se* :

« ...Chaunge *ses* chemyns, *ses* prent al plus esez. » (*Harley 114*, f^o 150.) ⁴

Or en moyen-anglais les /e/ des préfixes se sont fermés en /i/ en tant que prétoniques ⁵, au cours des XII^e et XIII^e siècles selon M. K. Pope, au cours des XI^e et XII^e siècles selon K. Luick ⁶. Ces deux auteurs citent comme exemples : *biginnen* (a. mod. *begin*) et *biforen* (a. mod. *before*) qui proviennent respectivement de vieil-anglais *beginnan* et *beforan* ⁷. Pourquoi

1. *Phonétique historique du français*, II, 2^e éd. revue et corrigée, p. 509.

2. Autre exemple : *Harley 114*, f^o 160 : « A sursalt le prist, et *les* fist lier... » ; dans *F. F. W.*, l'article masculin pluriel CR est transcrit *le* p. 21, l. 23, p. 24, l. 10, p. 25, l. 21, p. 26, l. 20, p. 30, l. 25, p. 38, l. 24 etc... Cf. M. K. Pope, *op. cit.*, § 1253 (1).

3. Autres exemples in *Arundel XIV*, f^o 134 a, 134 b, 134 v^o b etc., in *F.F. W.*, p. 22, l. 1, p. 33, l. 16, p. 37, l. 7 etc...

4. La forme *ses* ne peut être une enclise en anglo-normand tardif, cf. *infra*. D'autre part, il y a des graphies *se* du possessif pluriel *ses* dans un autre manuscrit de Langtoft, *Oxford, Bodleian Library, Laud Misc. 637*, f^o 81 v^o, f^o 83 (deux fois).

5. Cf. M. K. Pope, § 1127, et K. Luick, *Historische Grammatik des Englischen Sprache, mit den nach hinterlassenen Aufzeichnungen ausgearbeiteten zweiten Kapitel herausgegeben von Dr. Friedrich Wild und Dr. Herbert Koziol*, volume one, part one, Oxford, Basil Blackwell, 1964, § 442 : « ... Ae. /e/ in offener Silbe (in anderen Stellungen fehlte es zufällig), das wohl auch /e/ war..., wurde zu /i/, das in den ältesten mittelenglischen Aufzeichnungen ganz fest ist... » Voir aussi K. Brunner, *An Outline of Middle English Grammar*, Basil Blackwell, Oxford, 1965, § 30, A. A. Prins, *A History of English Phonemes*, Leiden University Press, 1972, § 5. 6, J. and E. M. Wright, *An Elementary Middle English Grammar*, Oxford, seconde édition, 1928, § 156. Mais cette mutation, qui concerne seulement des préfixes, n'est signalée ni par H. C. Wyld (*op. cit.*) ni par F. Mossé (*op. cit.*).

6. *Loc. cit.*

7. La graphie *be-* de l'anglais moderne qui peut paraître trompeuse date paradoxalement du moyen anglais, i. e. de l'époque où /e/ était déjà passé à /i/, cf. Luick, *op. cit.*, § 460, 1^o. J. et E. M. Wright, *loc. cit.*, donnent aussi des exemples

ne pas penser qu'en anglo-normand un pronom /le/ proclitique ait pu passer aisément à /li/ devant un verbe accentué sur sa première ou son unique syllabe ? Voici trois exemples :

- « ...si li ad tant chacez.. » (*Arundel XIV*, f^o 134 b)
 « Puis li fist chevaler.. » (*Arundel XIV*, f^o 134 v^o a)
 « ... mult li dotent petit. » (*Arundel XIV*, f^o 139 v^o a).

Puis, par analogie, la même mutation se serait produite devant des formes verbales oxytoniques ou du moins ne portant pas l'accent sur leur première syllabe :

- « E cil li recombantent a cheval e a pié » (*Arundel XIV*, f^o 145 b).
 « Si li detrenchez, si oncore seit vivant » (*Arundel XIV*, f^o 145 v^o a).
 « ... Qi a tort li guerreie... » (*Arundel XIV*, f^o 146 a.)

Ainsi l'on pourrait expliquer la substitution de *li* à *le* soit par l'influence du moyen-anglais, soit par l'influence directe (ou encore analogique) de l'accent tonique du verbe subséquent, soit par les deux influences à la fois, hypothèse la plus probable. L'influence de l'accent du verbe se justifie d'autant mieux que 1^o d'une manière générale l'accent tonique du moyen-anglais est plus intense que celui de l'ancien français, qu'il agit davantage sur les phonèmes voisins, que 2^o en anglo-normand du début du XIV^e siècle beaucoup de locuteurs doivent systématiquement faire remonter l'accent vers la première syllabe des mots, à la manière anglaise, si bien qu'en fait les *li* CRD antéposés sont peut-être toujours prétoniques. Et, d'autre part, seul le rôle de l'accent peut justifier la présence d'articles définis de la forme *li* devant des substantifs CR :

- « Escotez ore coment la grace Jhesu Crist
 Li gentil roys Edward de la tresoun garnist » (*Harley 114*, f^o 132 v^o)¹.

Car on ne peut invoquer l'influence du cas sujet (en moyen-français le cas régime tendait à s'imposer partout) ni celle de l'article moyen-anglais *þe* qui était invariable², ni enfin celle du pronom *li*, malgré M. K. Kope³

intéressants : « ... *bicumen* (O. E. *becuman*), *bihāten* (O. E. *behātan*) to promise .ge- became i- (also written y-) through the intermediate stages 3i-, ī-, as... *inough* (O. E. *genōg*, *genōh*) *enough*, *iwis* (O. E. *gewiss*) certain... »

1. Autre exemple : « Ly quens marchals l'oÿt dire, se fet aprestre Ouf countes et barouns *ly* roy ad refrener ». (= ... pour retenir le roi ; *Harley 114*, f^o 143 v^o). On pourrait citer beaucoup d'autres vers.

2. Cf. F. Mossé, *op. cit.*, § 67.

3. *Op. cit.*, § 1253 (II).

qu'il est malheureusement impossible de suivre sur ce point : l'article est étranger au concept de cas régime indirect.

Quand nos textes présentent un *l'* complément d'objet direct, nous ne pouvons évidemment savoir si l'auteur aurait pensé *le* ou *li* devant un mot à initiale consonantique. Mais il arrive même que *l'* soit mis pour un complément d'objet indirect, i. e. pour un *li* originel, si bien que, dans l'absolu, *l'* peut avoir toutes les valeurs d'un *li* de l'anglo-normand tardif, sauf celle de CR tonique masculin ou féminin, *li* tonique ne s'élidant jamais. Selon M. Ph. Ménard, « la forme atone *li* (masculin et féminin) s'élide seulement devant l'adverbe *en* ... Il est très rare de voir *li* élidé devant d'autres mots ¹ ». Ces phrases s'appliquent au français continental seulement et au premier état de l'anglo-normand. Mais en anglo-normand tardif *li* atone, CRD ou CRI, s'élide fréquemment devant d'autres mots que *en* :

« E par suggestion *l'*ad fausement mustré
 Qe le realme d'Escoce od tote la dignité
 Est a li descenduz par sanc d'antiquité.. » (*Arundel XIV*, f^o 138 v^o a) ².

Li étant devenu pour une part une variante de *le*, il est naturel, la confusion se prolongeant, qu'il lui emprunte la possibilité de s'élider devant n'importe quel verbe à initiale vocalique. En revanche, cette élision n'est jamais obligatoire :

« .. e la pria qe ele ly atendist yleqe.. » (*F. F. W.*, p. 19, l. 14) ³

Et le plus paradoxal, c'est qu'elle ne l'est même pas pour *le* :

« .. e le envyrone de double fossee.. » (*F. F. W.*, p. 3, l. 6-7) ⁴.

Et il est impossible de faire appel à des raisons métriques : les non-élisions sont en effet particulièrement nombreuses dans *F. F. W.* ; d'autre part, Langtoft et ses continuateurs ne semblent pas avoir eu beaucoup la préoccupation de l'isosyllabisme ; dans les deux rédactions les vers oscillent sans cesse entre neuf et quatorze syllabes. C'est qu'en vérité, les pronoms personnels moyen-anglais n'étant jamais élidés, les auteurs anglo-normands

1. *Manuel du français du moyen âge*, t. I, *Syntaxe de l'ancien français*, nouvelle édition, Bordeaux, 1973, § 49, 1^o.

2. Autres exemples aux folios : 139 a (deux fois), 141 v^o b, etc.

3. Autres exemples : *F. F. W.*, p. 35, l. 12 ; p. 38, l. 5 ; p. 41, l. 20 ; p. 44, l. 24, etc. ; *Arundel XIV*, f^o 136 v^o b, f^o 138 v^o b ; *Harley 114*, f^o 159.

4. Autres exemples : *F. F. W.*, p. 8, l. 15 ; p. 11, l. 14 ; p. 14, l. 2 ; p. 23, l. 30, etc., *Harley 114*, f^o 130.

du XIV^e siècle se sont trouvés un peu décontenancés devant la pratique française et continentale. Et, suivant les phrases, ils ont élidé soit trop (*li* lui-même devenant *l'*), soit insuffisamment (*le* intact devant une initiale vocalique).

Mais, quelles qu'elles soient, les bizarreries de l'anglo-normand tardif dans l'expression du pronom régime masculin singulier de troisième personne ne gênent jamais la compréhension. CRD et CRI sont souvent confondus, mais rarement intervertis ; nous avons cité deux exceptions dans *F. F. W.*, il n'y en a qu'une dans *Harley 114*¹, et il n'y en a pas du tout dans *Arundel XIV*. D'autre part, la différence entre pronoms toniques et pronoms atones reste vivante : on ne trouve jamais *le* derrière une préposition ou devant un infinitif.

Par rapport à ces conclusions, la situation du CR féminin singulier est un peu inattendue si l'on se réfère à *F. F. W.* : sur neuf emplois du CRI, la forme *la* figure huit fois², ainsi : « *la* mostra » pour « *li* mostra » p. 54, l. 20-21, comme si maintenant une synapse se faisait au bénéfice du CRD. Et, sur trente-et-un emplois du CRD, la forme *la* figure trente fois, la forme *ly* figurant une fois on ne sait trop pourquoi³. Or le pronom moyen-anglais correspondant connaît bien une synapse, mais ce n'est pas l'accusatif qui est privilégié : « Il a existé, au sud de la Tamise, une forme d'accusatif, *heo* chez Lawman... *hi* dans *Le Hibou et le Rossignol* ; mais ces formes d'accusatif ont été éliminées à partir du XIII^e siècle, et dès lors, dans tous les dialectes, c'est la forme héritée de l'ancien datif qui sert de cas régime. On l'écrit, à peu près indifféremment, *hir(e)* ou *her(e)*⁴. » Quelle explication donner au *la* quasi-exclusif de *F. F. W.* ? La synapse moyen-anglaise étant sans doute plus ancienne au féminin qu'au masculin, *hir(e)* n'était peut-être plus du tout senti comme un datif, et un locuteur bilingue du XIV^e siècle aurait pu voir d'autant mieux son équivalent en *la* que cette dernière forme était devenue le seul CR vraiment féminin, après la substitution de *li* à *le*. Néanmoins cette question est très secondaire, car *Arundel XIV* et *Harley 114* présentent pour leur part une syntaxe tout à fait continentale du pronom féminin singulier avec les trois formes *ele*, *la*, *li*, et nos lectures ne nous ont pas encore permis de trouver ailleurs d'autres

1. « Lettre de creauce *le* fount presenter » (f^o 128 v^o).

2. P. 16, ll. 10, 15, 22 ; p. 54, ll. 20-21 ; p. 61, l. 14 ; p. 65, l. 12 ; p. 75, ll. 19, 20 ; p. 76, l. 12. On ne trouve *ly* que p. 16, l. 21.

3. P. 22, l. 3.

4. F. Mossé, *op. cit.*, § 65, rem. IV.

emplois de *la* CRI. De toute façon, toute synapse dans un sens ou dans l'autre reste difficile entre /li/ et /la/ dont la différence phonétique est beaucoup plus grande qu'entre /lɛ/ et /li/.

Comment l'anglo-normand tardif exprime-t-il le pronom personnel CRI pluriel ? La forme *lur* de l'anglo-normand traditionnel est encore usitée : dans *Harley II4* elle apparaît sept fois sur vingt-deux CRI ; dans *Arundel XIV* neuf fois sur vingt-trois, et dans *F. F. W.* trente-sept fois sur quarante-cinq, ce qui représente une proportion exceptionnelle. Mais les auteurs ou les scribes de *F. F. W.* ont une telle prédilection pour cette forme qu'elle est employée quatre fois en guise de CRD dans le manuscrit qui nous est parvenu, ainsi : « Le vadlet *lur* mena par un caverne desoutz terre 1... » Il s'agit de nouveau d'une synapse pouvant se justifier par l'influence du moyen-anglais. Dans cette langue, en effet, sous la forme d'origine scandinave *þaim* ou sous la forme indigène *hem*, le datif est devenu partout l'unique CR, sauf au sud de la Tamise où l'accusatif survécut 2. On peut donc assimiler *lur* à un datif qui aurait voulu s'étendre. Mais cette extension est minime par rapport à celle de *li*. Et paradoxalement la synapse importante à la 3^e personne du pluriel s'est faite non pas au bénéfice de ce *lur*, mais en faveur d'une forme *les* qui sert à l'expression du CRI toutes les fois que *lur* n'apparaît pas, i. e. (évidemment) huit fois sur quarante-cinq dans *F. F. W.*, quinze fois sur vingt-deux dans *Harley II4*, quatorze fois sur vingt-trois dans *Arundel XIV*, ce qui donne des pourcentages respectifs de 17,77 %, 68,18 %, 60,86 % prouvant que *Arundel XIV* et *Harley II4* tendent à généraliser *les* CRI à peu près dans la même mesure que *li* CRD. Et il est notable que dans le prologue *Des Grantz Geanz* un scribe continental ait eu l'occasion de « corriger » deux de ces *les* en *lur* et d'en supprimer un troisième 3.

Dans sa *Phonétique historique du français*, P. Fouché évoque l'existence d'un « *les* pluriel masculin féminin » qui « n'apparaît que dans les textes wallons, picards et anglo-normands 4 », et M. K. Pope semble croire que ce *les* étymologique est directement responsable de la confusion de *les*

1. P. 60, l. 11 ; les trois autres exemples figurent p. 59, l. 28, p. 60, l. 12, p. 63, l. 29.

2. Un tableau particulièrement dense des pronoms pluriels de 3^e personne avec dates et références figure dans H. C. Wyld. *op. cit.*, § 307.

3. G. E. Brereton, *article cité*, p. 25. F. J. Tanqueray a noté un exemple dans l'« Introduction » de son *Recueil de lettres anglo-françaises (1265-1399)*, Paris, 1916, p. LVI-LVII : « l'accusatif prend la place du datif dans *les facetz signifier...* ».

4. Vol. II, 2^e édition, p. 164.

Revue de linguistique romane.

et *lur* en anglo-normand du XIV^e siècle ¹. Étant donné les relations particulièrement étroites qui lièrent l'Angleterre au Ponthieu et aux Flandres à la fin du XIII^e et au début du XIV^e siècle ², on pourrait en effet penser que son extension en Grande-Bretagne dans les années 1300-1325 est due au contact avec le continent. Mais pendant toute la période de l'ancien français, il a fait figure de survivance à la fois en anglo-normand et dans les parlers continentaux ; C. T. Gossen ne le cite pas dans sa *Grammaire de l'ancien picard* ³. Jamais avant le XIV^e siècle il n'a été autant usité que dans nos manuscrits. Si la pérennité de *les* issu de *illis* paraît nécessaire pour expliquer le syncrétisme des CRD et CRI à la 3^e personne du pluriel en anglo-normand tardif, elle n'est nullement suffisante, et force est de rechercher (encore une fois) le facteur déterminant du côté du moyen-anglais. Mais est-il légitime de poser une équivalence *þaim* (ou *hem*) datif = *les* CRI = (au moins par homonymie) *les* CRD, alors que nous avons déjà rencontré dans *F. F. W.* une tentative de synapse au bénéfice de *lur*, i. e. supposant *þaim* (ou *hem*) = *lur* ? Oui, parce que : 1^o vers 1300, partout ailleurs qu'au sud de la Tamise, le pronom anglais au datif n'était plus senti comme tel, mais comme CR unique : l'accusatif n'existait plus ; 2^o *les*, en tant que résultat unique de *illos* et *illis* et forme plus répandue que *lur*, correspond naturellement à la forme anglaise la plus répandue, i. e. à l'ancien datif ; 3^o *les* issu de *illis* est évidemment mieux placé que *lur* pour se confondre avec *les* issu de *illos* ; 4^o selon M. G. Moignet, ce *les* CRI qu'on fait traditionnellement remonter à *illis* tire peut-être lui-même son origine d'une synapse ayant eu lieu à date ancienne dans les parlers du Nord ⁴. Ainsi, nous devons poser non pas l'équivalence d'un datif anglais pouvant servir d'accusatif avec un CRI français, mais plus simplement celle de deux CR uniques, et les quatre exemples de *lur* CRD doivent être interprétés comme une traduction littérale et paradigmatisée de l'anglais *þaim* (ou *hem*) et sont imputables à un remanieur mal familiarisé avec le français.

Harley 114 ne présente aucune enclise d'aucune sorte. En revanche, pour la seule troisième personne, *Arundel XIV* présente vingt-neuf enclises

1. *Op. cit.*, § 1251 : « ... the northern use of *les* as a dative pronoun... led to a confusion between *les* and *lur* in the fourteenth century... ».

2. M. K. Pope, *op. cit.*, § 1200.

3. Paris, 1970.

4. « Le picard, le wallon et l'anglo-normand connaissent une forme *les* d'objet II pluriel non prédicatif, qui vient de *illis*, mais qui peut aussi bien résulter d'une synapse des deux cas objet », p. 57 in *Le Pronom personnel français. Essai de psycho-systématique historique*, Paris, 1965.

pronominales, c'est-à-dire une tous les soixante-neuf vers ¹. Il est donc surprenant que dans son chapitre sur l'anglo-normand M. K. Pope parle de la survivance tardive des articles enclitiques ², mais non pas de celle des pronoms enclitiques. Ceux-ci, d'ailleurs, ne sont évoqués qu'à propos du français continental : à partir du XI^e siècle leur emploi se restreignit graduellement, parce que « la répugnance à juxtaposer des mots atones diminua en même temps que l'intensité de l'accent tonique ³. » Et « ...au XIII^e siècle seuls les types les plus communs étaient encore employés — *nel* (*neu, nu, nou*), *jel* (*jeu, ju*), *sel* (*seu*), *si(l)*, *nes, jes, ses* — et ceux-ci deviennent désuets à leur tour au début du XIV^e siècle ⁴. » Foulet insiste aussi sur cette raréfaction progressive de l'enclise pronominale ⁵ et précise que celle-ci devint rapidement caractéristique de la langue soutenue ⁶.

Or les enclises pronominales d'*Arundel XIV* ne font nullement songer à un phénomène décadent, non seulement à cause de leur fréquence, mais aussi à cause de leur formation. Huit des vingt-neuf pronoms de troisième personne placés en enclise doivent être compris comme des CRI. Voici deux exemples pour mémoire :

« ... fut purveu de religion

Qe des ore *nes* feist hom offrende ne don.. » (f^o 134 v^o a)

« Li rois est surpris de pité cum ad esté tut jour,

Sis pardone tut ultre maltalent e irrou ». (f^o 142 v^o a) ⁷.

Ce passage à l'enclise du CRI est une innovation normande et anglo-normande dont Foulet a relevé déjà un exemple dans *Bérout* au v. 810 ⁸. De plus, les formes enclitiques obtenues ne sont pas différentes suivant qu'on a

1. L'enclise *sis* figure aux folios 134 b (deux), 134 v^o b, 135 b (deux), 135 v^o a, 137 b, 139 v^o b, 141 v^o b, 142 b (deux), 142 v^o a, f^o 144 v^o b ; *nel* figure aux folios 137 b, 137 v^o a, 137 v^o b, 141 a, 141 b, 142 v^o b, 143 v^o a (deux), 144 a, 145 v^o a (deux), 145 v^o b ; *nes* figure aux folios 134 v^o a, 138 a, 140 b, 143 b.

2. § 1252, II.

3. § 602.

4. § 838, II.

5. *Op. cit.*, § 221 et 222.

6. *Op. cit.*, § 220. Se plaçant sur un plan général, L. Kukenheim voit dans l'histoire du français le passage d'un rythme descendant à un rythme ascendant, c'est-à-dire une phase tendant à l'enclise suivie d'une phase tendant à la proclise. *Grammaire historique de la langue française, Les Parties du discours*, Leyde, 1967, p. 17 et n. 1, p. 36 et n. 1, p. 47, p. 162-164, *Les Syntagmes*, Leyde, 1968, p. 15 et n. 1, p. 50-51.

7. *Sis* CRI figure aux folios 135 b (deux fois), 135 v^o a, 142 v^o a ; *nel* CRI figure au f^o 144 a ; *nes* CRI figure aux folios 134 v^o a, 138 a, 143 b.

8. *Op. cit.*, § 221.

affaire à un CRD ou à un CRI, si bien qu'elles réalisent à leur niveau une nouvelle synapse.

Cette tendance d'*Arundel XIV* à cultiver l'enclise pronominale peut constituer une exception même par rapport à l'anglo-normand tardif. Mais il reste à savoir ce qui l'a permise, quelles ont été ses conditions. A partir de la fin du XII^e siècle, le français du continent avait commencé de perdre son accent de mot pour le remplacer par un accent de groupe qui était tout à fait compatible avec la juxtaposition de mots inaccentués puisque le mot n'était plus l'unité phonétique ¹. A l'inverse, le moyen-anglais, langue germanique, possédait un fort accent de mot, et il est probable qu'à son contact l'anglo-normand garda, sinon renforça, celui qu'il avait hérité du français du XI^e siècle, après Hastings ².

Il est de coutume de considérer l'anglo-normand tardif comme un parler abâtardi et décadent. P. Meyer dans l'« Introduction » des *Contes moralisés* de N. Bozon écrit : « La langue, qui s'était conservée dans un état de pureté relative jusqu'aux premières années d'Henri III, dégénère rapidement avant le milieu du XIII^e siècle ³. » Il avait déjà formulé cette idée quelques années plus tôt à propos du principal auteur sur lequel nous nous sommes appuyé : « Pierre de Langtoft nous fournit une preuve remarquable de la rapidité avec laquelle le français se corrompt en Angleterre... Sa langue et sa versification sont également incorrectes ⁴... »

Mais en réalité interférence ne signifie pas incorrection. Dans les meilleurs manuscrits, comme *Arundel XIV* et *Harley 114*, les scribes avaient le sens des catégories grammaticales communes à l'anglais et au français, même si parfois ils faisaient mal le départ entre les deux langues. Ainsi ils n'admettaient pas n'importe quoi en fait de contamination : le pronom CRD, singulier ou pluriel, pouvait se fondre dans le CRI, mais non pas l'inverse ; l'élision ou l'enclise pouvait s'étendre à la forme *li* mais à condition qu'elle ne fût pas tonique. Et le manuscrit unique de *F. F. W., B. M. Royal 12.C.XII*, n'est que l'œuvre d'un scribe assez ignorant dont la langue reste très au-delà des principes retenus par les grammairiens anglo-normands eux-mêmes : il confond les genres des pronoms comme ceux des substantifs, les temps, les modes ; ses graphies sont tantôt phonétiques ⁵, tantôt tradi-

1. Cf. M. K. Pope, § 170.

2. Cf. M. K. Pope, § 1130.

3. SATF, Paris, 1889, p. LVII-LVIII.

4. *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1867, t. II, n° 2, p. 199.

5. *Lé* pour *les*, *dé* pour *des*, *-é* pour *-ez*, *c* et *s* confondus etc.

tionnelles ; bref aucune constante ne peut être dégagée de son manuscrit, tandis qu'un ouvrage normatif comme le *Traité* de Walter de Bibbesworth ¹ propose un parler à la fois très différent du francien et très cohérent duquel on peut faire ressortir des tendances identiques à celles des textes contemporains les mieux transcrits. Et tout le monde sait qu'en philologie médiévale une faute n'en est plus une dès qu'elle revient régulièrement dans un corpus.

Paris.

J.-C. THIOLIER.

1. Publié par A. Owen, Paris, 1929 ; voir notamment p. 25-29. Sur les anglo-normandismes de ce traité voir aussi R. L. Wagner, *Les Propositions hypothétiques commençant par si...*, Paris, 1939. p. 286 et 349-350.